



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 15 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 12 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mme Cécile DONY, Mr Jacky GENESTE, Mr Charles LABOURE, Mr Gérard MEUNIER, Mr Didier PRUNET, Mme Fabienne STALARS Mr Yves TAMIN Délégués titulaires. Mr René MURAT Délégué suppléant.

Absents avec excuses : Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Christian DUPUIS, Mr Pierre DEVEDEUX, Mr Pascal NERON.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Cécile DONY.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2020-103

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SERVICE EAU POTABLE

DIVERS

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau est présenté au Comité Syndical.

Ce rapport retrace l'exercice de la compétence par Roannaise de l'Eau en 2019. Il est examiné par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Cette commission émettra un avis sur le rapport.

Le rapport sera transmis aux collectivités membres de Roannaise de l'Eau et les maires/président devront à leur tour le présenter à leur assemblée délibérante.

En conséquence, il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

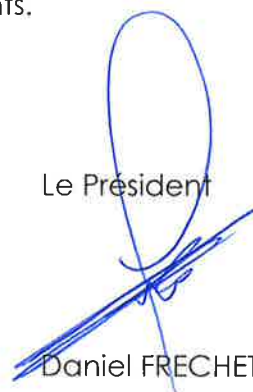
ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, **24 SEP. 2020**

Le Président



Daniel FRECHET